

PRÉFET DE LA CREUSE

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Limousin**

Service Prévention des Pollutions,
des Risques et du Contrôle des Transports

Unité Prévention des Risques,
des Pollutions et du Sous-Sol

Limoges, le 1er juin 2011

RAPPORT D'INSPECTION DU SITE MINIER URANIFERE DE MAS ET DE ROUSSINE

INSPECTION du 16 mai 2011

Visite d'inspection des sites miniers « Mas » et « Roussines » commune de Jouillat (23)

Situation administrative :	Exploitation MCO de 1968 à 1969 et 1980 à 1981 Exploitant : AREVA NC Propriétaire du site : particuliers
Nom et fonction des personnes rencontrées lors de la visite :	
Agents DREAL en charge des mines :	
Autres inspecteurs :	
Référentiels utilisés :	- Rapport de visite DREAL du 17 novembre 2008 - Rapport IRSN DEI-SARG-2011-07 « Contrôles de second niveau effectués sur les anciens sites miniers de la Creuse »

1. Inspection sur les clôtures

Cette visite porte uniquement sur les clôtures et leur réalisation.

Une signalétique appropriée sera mise en place sur ces deux sites et comportera a minima les informations suivantes :

- propriété privée
- ancienne mine d'uranium à ciel ouvert : risques de chute et de noyade.

Toute autre inscription complémentaire pourra être rajoutée.

1.1 Site de Roussines

Les travaux de pose de clôture autour de la mine à ciel ouvert sur le site de Roussines sont finis. La clôture se traduit par un grillage solide et efficace de minimum 2 mètres.



Côté Nord



Côté Sud

1.2 Site du Mas

Les travaux de pose de clôture autour de la mine à ciel ouvert sur le site de Mas sont en cours. La clôture prévue se traduit par un grillage solide et efficace de minimum 2 mètres.



Côté Est (deux vues)



Côté ouest

2. Conclusions

Lors de cette visite, il a été noté que la clôture du site minier de Roussines est effective. Les travaux de clôture du site minier « Mas » sont en cours.

AREVA NC a informé l'inspection par courrier en date du 27 mai 2011 de la mise en place des clôtures en périphérie des mines à ciel ouvert. L'inspection acte ce point.